



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Nord

Arrêté N°2024-074

**ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT
PLACE CONSTANT PESIN – CORON DE DENAIN**

**« Le Marathon de l'histoire d'Haveluy »
Le Dimanche 15 Septembre 2024**

Nous, Maire de la Commune de Haveluy ;

Vu le Code de la Route ;

Vu les articles L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le parcours – spectacle organisé le dimanche 15 septembre 2024 qui se déroulera dans les rues de la commune à partir de 16 heures 00 ;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, d'interdire le stationnement pendant la durée de l'évènement et de prévenir des accidents ;

ARRÊTONS

Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la Place Constant Pesin, Coron de Denain le DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024 à partir de 09 heures 00 jusqu'à 18 heures 00.

Article 2 :

Des panneaux de type BK 6A1 (stationnement interdit) ainsi que des barrières de sécurité seront disposées à l'entrée du parking par les services techniques municipaux.

Article 3 :

Tous les véhicules laissés en stationnement gênant conformément aux dispositions prises dans le présent arrêté seront susceptibles d'être enlevés et mis en fourrière, aux frais et risques de leurs propriétaires, outre les amendes encourues.



Hôtel de Ville
Place Auguste Lainelle - 59255 Haveluy
Tel : 03 27 44 20 99

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Article 5 :

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, chef de la CSP Valenciennes Agglomération ;
- Aux riverains.

Fait à Haveluy, le 26 août 2024

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

